



246-2003 - 30 juillet 2003

Sondage Eurobaromètre

## **Les citoyens souhaitent connaître le projet de la future constitution européenne**

Le niveau d'information sur le contenu reste relativement bas

Deux tiers des citoyens au Luxembourg (66%) affirment déjà avoir entendu parler de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne, par rapport à une moyenne européenne de 45%. Le Luxembourg se classe ainsi en deuxième position après la Grèce (81%) en termes de réponses positives, alors que la Grande-Bretagne se retrouve en dernière place avec 25%. Le résultat grec s'explique probablement par le fait que le pays a occupé au premier semestre la présidence de l'Union européenne. Globalement, au niveau de l'UE, 55% ignorent l'existence de la Convention.

Plus d'un tiers des personnes au Luxembourg (37%; UE: 33%) savent que le texte élaboré par la Convention européenne est un projet de Traité constitutionnel. La Grèce occupe de nouveau la première place avec 57%, suivie par le Danemark (46%), la France (43%) et la Finlande (37%). La plupart des gens ignorent cependant le caractère exact du texte (47% au Luxembourg, 51% dans l'UE). Le taux d'ignorance le plus élevé est enregistré en Suède avec 81%.

Tels sont quelques résultats d'une enquête Eurobaromètre, réalisée par la Commission européenne entre le 23 et le 25 juin 2003, à la suite des travaux du Conseil de Thessalonique en Grèce, qui a donné son aval pour les textes proposés par la Convention comme base de travail pour la future conférence intergouvernementale. Plus de 25.000 citoyens de l'UE et des dix pays candidats, âgés de 15 ans et plus, ont participé au sondage. Au Luxembourg, le panel était composé de 1.001 personnes, tenant compte de la structure démographique du pays, comprenant donc une part élevée de ressortissants UE.

Comparées aux résultats de l'Eurobaromètre 59.1, réalisé par la Commission en mars-avril 2003, les réponses positives enregistrées ont progressé. Le niveau d'information, très lacunaire à l'époque, s'est amélioré, tant au Luxembourg qu'au niveau européen.

### **Un intérêt prononcé pour le texte de la future Constitution**

La curiosité pour lire le texte de la future constitution est manifeste au Luxembourg. Une personne sur deux (UE: 39%) indique vouloir en lire un résumé, et 15% (UE: 12%) souhaitent même vouloir lire ce projet en détail. Le Grand-Duché se trouve ainsi en deuxième position après l'Irlande. Plus d'un quart des habitants du Luxembourg n'est pas intéressé à lire ce projet (UE: 42%).

Au Luxembourg, certains, même s'ils ne sont qu'une minorité (3%), affirment avoir déjà lu le projet de texte.

Dans un nombre appréciable d'États membres, les citoyens sont conscients que le document final de la Convention ne devient pas systématiquement la future Constitution européenne. Au Luxembourg, les

réponses s'équilibrent avec 40% (UE: 49%) qui nient une transposition automatique et 38% (UE: 32%) qui la confirment. Près d'un quart disent ne pas savoir.

Le taux de réponses correctes le plus élevé est enregistré aux Pays-Bas: 63% des habitants ont compris que ce passage ne se fait pas automatiquement.

Une très large majorité – 78% au Luxembourg, 72% au niveau de l'UE - savent que le document final sera discuté par les chefs d'Etat et de gouvernement et éventuellement modifié. L'Irlande (86%) et la Finlande (80%) précèdent le Grand-Duché.

Les citoyens du Luxembourg sont les plus nombreux (71%) à affirmer que le document final sera soumis au vote des parlements nationaux (UE: 63%), ensemble avec les Irlandais (71%) et suivis des Allemands (68%). Le taux des 'ne sait pas' varie d'un État à l'autre entre 10% et 30%.

Près de deux tiers des Irlandais et des Grecs estiment que le projet de Constitution sera soumis au référendum dans chaque Etat membre. La Grande-Bretagne précède le Luxembourg (52%) avec un taux de réponses de 53%, alors que la moyenne UE se situe à 42% de réponses «vrai» et autant de réponses «faux». Un tiers des habitants du Luxembourg indique que cette affirmation est fautive et 13% ne savent pas donner de réponse.

### **Indécis sur les résultats de la Convention**

Un nombre très élevé de personnes – le taux varie entre 21% en Grèce et 74% en Suède, contre 42% au Luxembourg – n'ont pas su répondre à la question de savoir s'ils sont satisfaits ou non des résultats de la Convention, preuve aussi que l'information sur les résultats est insuffisante. Au Luxembourg, 37% (UE: 30%) affirment être satisfaits, alors que 21% (UE: 21%) affirment le contraire. La satisfaction dépend du degré d'information. En croisant la question sur la satisfaction avec celle sur le fait d'avoir entendu parler de la Convention, on remarque clairement que les sondés européens qui affirment avoir entendu parler de la Convention européenne affirment un degré de satisfaction plus élevé que ceux qui n'en ont pas entendu parler. Parmi ceux qui expriment une opinion, les réponses positives prévalent par rapport aux réponses négatives.

La Belgique (48%), l'Irlande (44%) et la Grèce (40%) sont les pays qui affichent les taux de satisfaction les plus élevés.

### **Une large majorité en faveur d'une Constitution européenne**

Différentes propositions, visant à améliorer le fonctionnement de l'UE, ont été soumises aux sondés.

Trois quarts des habitants au Luxembourg (76%) sont d'accord avec une Constitution pour l'UE (UE: 70%), 16% n'en veulent pas (UE: 20%). Les Italiens (82%), les Espagnols (82%), les Français (77%) et les Belges (76%) sont les plus fervents, les Danois, les Britanniques et surtout les Suédois sont les plus réticents.

Par rapport à l'Eurobaromètre 59.1 de mars-avril 2003, les résultats se sont améliorés: à l'époque, 65% des sondés luxembourgeois étaient en faveur d'une Constitution européenne (UE: 63%).

Dans huit États membres sur 15, une majorité se trouve pour la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères de l'UE: au Luxembourg, 71% (UE: 55%) sont en faveur, mais 25% (UE: 37%) y sont opposés. Le Grand-Duché se classe avec ce taux en troisième position après l'Espagne (78%) et la France (75%). L'opposition la plus forte est relevée en Suède (62%), aux Pays-Bas (60%), au Danemark (59%), au Royaume-Uni (58%) et en Irlande (55%).

L'idée d'un président du Conseil européen est soutenue par 67% des sondés au Luxembourg (UE: 58%), tandis que 26% (UE: 34%) ne sont pas d'accord avec cette proposition. La Grèce (70%), la Belgique (70%) et l'Espagne (69%) précèdent le Grand-Duché. Ce sont de nouveau les pays nordiques qui sont les plus opposés à l'idée d'un président permanent du Conseil de l'UE: 72% en Finlande, 56% en Suède, 53% au Danemark et 52% au Royaume-Uni.

La proposition d'avoir un vote du Parlement européen sur toute la décision concernant l'avenir de l'UE est accueillie de manière positive par une large majorité de citoyens européens (70%). Elle se confirme aussi au Luxembourg (75%) et, de manière encore plus prononcée, en Espagne (80%) et en France (77%). Au Royaume-Uni, l'opposition est la plus forte avec 43% des réponses (Luxembourg: 18%; UE: 22%).

En Grèce, 72% des sondés estiment qu'il est indispensable que tous les citoyens de l'UE donnent leur avis par référendum sur le projet de constitution. Au Luxembourg, seuls 38% partagent cette opinion (UE: 41%), 44% l'estiment utile, mais pas indispensable (UE: 45%) et 13% (UE: 11%) inutile. Avec ces taux, le Luxembourg se classe plutôt en queue de peloton: il n'est suivi que par la Belgique (37% de réponses «indispensable»), le Portugal (33%), l'Italie (32%), la Finlande (27%) et l'Autriche (26%). A noter que 5% des sondés au Luxembourg ne savent pas (UE: 4%).

Est-ce que le projet de la Convention doit être adopté tel quel, partiellement ou radicalement modifié, voire rejeté? Globalement, la modification partielle constitue l'alternative préférée dans tous les États membres. Au niveau de l'UE, 10% sont en faveur d'une adoption telle quelle, 12% sont prêts à le rejeter. Dans certains États membres, le taux des 'ne sait pas' est élevé.

Seuls 13% des habitants du Luxembourg affirment vouloir que le projet soit adopté tel quel, alors que 56% souhaitent qu'il soit partiellement modifié (UE: 45%) et 7% (UE: 12%) qu'il soit rejeté. Un sondé sur cinq (19%) ne sait pas donner de réponse à cette question (UE: 26%). Avec un taux de 56% pour une révision partielle, le Luxembourg se classe dans le peloton de tête avec l'Allemagne, la France et la Belgique.

Le rapport complet est disponible sous:

[http://europa.eu.int/comm/public\\_opinion/flash/fl142\\_convention.pdf](http://europa.eu.int/comm/public_opinion/flash/fl142_convention.pdf)

Pour des informations supplémentaires:

**Fons Theis – 4301- 32925**

**E-Mail [alphonse.theis@cec.eu.int](mailto:alphonse.theis@cec.eu.int)**

**Ernst Moutschen – 4301 – 32574**

**E-Mail: [ernst.moutschen@cec.eu.int](mailto:ernst.moutschen@cec.eu.int)**